



Responsabilité du bailleur pour accès sécurisé.

Par **pasquinel**, le **09/07/2014** à **19:31**

Bonjour,
J'habite un immeuble dont l'accès se fait par digicode.
Une fois dans le hall du rez de chaussée, l'accès aux escaliers se fait par une porte qui s'ouvre avec une simple poignée (et non une clé)
La porte principale (avec digicode) se refermant très lentement, on entre dans l'immeuble comme dans un moulin.
Le bailleur refuse de mettre une serrure sécurisée à la seconde porte au motif d'une soit disant "norme incendie" imposée par les pompiers.
Or, les trois immeubles voisins du mien (et plus récents) disposent tous d'un "sas" : une première porte avec digicode, le hall, puis une seconde porte que l'on ouvre avec une clé.
Ma question est : que dois je avancer comme motivations juridique dans la lettre de réclamation que je ferai au propriétaire sachant que de nombreux cambriolages, sans doute facilités par l'accès sans restriction à mon immeuble, ont eu lieu depuis plusieurs années ?
Merci d'avance !!!

Par **Lag0**, le **10/07/2014** à **08:07**

Bonjour,
En tant que locataire, vous n'avez pas le pouvoir d'exiger quoi que ce soit à ce niveau. Le bailleur vous doit juste une porte qui ferme pour votre logement, pas pour l'entrée de l'immeuble.

Par **pasquinel**, le **10/07/2014** à **20:20**

Ca semble donc sans appel.
Je vais quand même tenter de mobiliser les locataires, quand bien même aucune base juridique ne puisse nous appuyer.
C'est l'inquiétude quand à la sécurité de nos biens (voire de nos personnes) qui sera mise en avant.
D'ailleurs j'ai aujourd'hui même déposé plainte au commissariat de police pour vol de colis, ma boîte aux lettres ainsi que plusieurs autres ayant été forcée.
Merci Lag0 pour votre réponse en tout cas !

Par **amajuris**, le **10/07/2014 à 20:36**

Bjr
Si la porte se referme très lentement il suffit que les locataires s'assurent que la porte se referme bien. Cdt

Par **pasquinel**, le **10/07/2014 à 20:38**

C'est un groom hydraulique qui contrôle la fermeture de la porte, le forcer revient à le casser.
J'ai appelé le bailleur pour demander à ce qu'on en change le réglage.
Autre question : puis je demander au bailleur le remboursement des frais de changement de serrure de ma boîte aux lettres qui a été fracturée et pillée (j'ai déposé plainte aujourd'hui même au commissariat) ?